Règlement de la Randonnée HAUT-BARR VTT Édition 2024 – 8 septembre

Horaires : À partir de 07h00 - Départ du parc du Château des Rohan / 67700 SAVERNE

Inscription : 10 et 12 euros

Règlement :

Article 1
Cette manifestation est ouverte à toute personne en bonne santé et apte à la pratique du VTT. Les moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale.

Article 2
L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toutes responsabilités.

Article 3
Le port du casque est obligatoire.

Article 4
Les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation.
Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation. Obligation de respecter le code de la route.

Article 5
Cette manifestation est une randonnée. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours.

Article 6
Le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation (crevaison) et d'une pompe.

Article 7
En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des associations VCUS et KIWANI'S CLUB SAVERNE ne saurait être engagée.

Article 8
L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Assurance :
L'organisation de la randonnée a souscrit une assurance « responsabilité civile ». L'organisation recommande aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».
L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.
La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique...).

Assistance :
En cas de problème sur les parcours :
N° de tél : 06 98 05 67 33 ou 06 14 45 13 53